

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

### **Royal Mer x Berthe aux Grands Pieds**

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La société REAL STAMM – Royal Mer dont le siège est 40, rue Levavasseur 35800 DINARD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Malo sous le numéro 819 039 330 représentée par son Président en exercice, Monsieur Hervé Coulombel. Décide d'organiser un jeu concours sans obligation d'achat du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 2021.

#### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Ce jeu concours est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans au moment de la participation, à l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille (conjoint ou conjointe). Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du jeu. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée. Le jeu concours débute le 1<sup>er</sup> septembre et prend fin le 15 septembre 2021 à 23h59.

#### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Pour participer au jeu concours, le participant devra s'inscrire à une newsletter Royal Mer via le formulaire d'inscription sur le site [www.royal-mer.com](http://www.royal-mer.com). Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée c'est à dire : Nom, prénom, adresse email et code postal. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

#### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort aura lieu parmi les inscriptions déclarées valables, reçues au plus tard le 15 septembre 2021 à 23h59. Il sera pratiqué à 1 tirage au sort pour déterminer un gagnant. Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les personnes ayant remplies dans son intégralité le formulaire d'inscription. En cas de formulaire incomplets ou inexacts un nouveau bénéficiaire sera tiré au sort. Ce tirage au sort s'effectuera au sein du siège de la société Royal Mer après la date du 15 septembre 2021 et au plus tard le 22 septembre 2021. Le gagnant sera informé des résultats par mail dans un délai de 7 jours à compter du tirage à sort. Tout lot non réclamé dans le délai de deux semaines après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et comme restant propriété de la société organisatrice.

## ARTICLE 5 : DOTATION DU CONCOURS

Ce jeu est doté de la façon suivante pour l'ensemble de la durée du jeu. 1 pull marin en laine issu de la collaboration entre Royal Mer et Berthe aux Grands Pieds fabriqué en France d'une valeur de 165 € est à gagner par tirage au sort parmi tous les abonnés à la newsletter, via le formulaire dédié sur la période. Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange ou toutes autres contreparties de quelque nature que ce soit.

## ARTICLE 6 : ANNONCES DES GAGNANTS

Le gagnant est prévenu par e-mail. Royal Mer se réserve le droit d'annoncer les résultats du tirage au sort, en indiquant le nom prénom et département des gagnants, sur son site web et/ou ses réseaux sociaux.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu.

## ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.royal-mer.com/fr/politique-de-confidentialite/>

## ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu concours implique pour les participants l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Pendant la durée du jeu concours, ce règlement pourra être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : [eshop@royal-mer.com](mailto:eshop@royal-mer.com) Il ne sera répondu par les organisateurs à aucune demande téléphonique concernant le présent jeu-concours.

La Regrippière, le 30 Août 2021